



BOURSES U.F.I. Conditions d'attribution

Les étudiants postulant pour le Master Développement Durable (CE/RNE) peuvent percevoir une aide financière, bourse U.F.I, sous condition de remplir les critères suivants :

Age

■ Vous devez être âgé de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année de formation supérieure, lors de la première demande.

Nationalité

■ Etre de nationalité française ou posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, ou être titulaire de la carte de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA).

■ Dans tous, les autres cas, avoir obtenu régulièrement un titre de séjour de l'Etat français couvrant au moins une année complète de formation, soit 9 mois (+ la durée de stage éventuellement), et satisfaire aux obligations fixées pour la formation.

Activité professionnelle

■ Votre activité professionnelle doit vous permettre d'être assidu aux cours et aux TD.

■ Vous ne devez pas être en contrat de qualification ou d'apprentissage;

Revenus

■ Ils sont déterminés en fonction des revenus familiaux et de l'indice social étudiant : revenus/points de charges.

■ Les aides sont attribuées en fonction de 3 critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge de la famille et l'éloignement du lieu d'études.

En fonction de ces éléments, un barème est établi et permet d'attribuer aux étudiants une aide financière.

Calcul des points de charge et barème des revenus en cours d'actualisation.

Si vous y avez droit, votre bourse pourra varier de 200 à 850 euros pour l'année universitaire de référence.

Pour bénéficier d'une bourse UFI, vous devez :

En même temps que votre bulletin de préinscription, nous adresser, une lettre nous exposant votre situation et le motif de votre demande. Vous nous adresserez, ensuite, les pièces justificatives qui vous seront demandées si le premier examen de votre dossier est favorable à l'attribution d'une bourse. En cas d'acceptation, cette bourse sera directement versée à l'Institut Lyonnais et vos droits d'inscription seront automatiquement réduits au prorata à chaque échéance.